

**Le présent compte rendu et l'ensemble des annexes sont téléchargeables sur le site internet du SIECF : [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr)**

## COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2023 Compte rendu des délibérations

Le 6 février 2023 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de CAESTRE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du SIECF.

**Date de la convocation : 30/01/2023**

**Nombre de Communes adhérentes : 98**

**Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196**

### **PRESENTS : 100 délégués**

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
Mme Jessica TOULY	Déléguée titulaire	BERGUES
M. Didier CLEENERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
M. Alain DEVAUX	Délégué titulaire	BLARINGHEM
Mme Danielle MAMETZ	Déléguée titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Pierre TITRENT	Délégué titulaire	BORRE
Mme Marie-Claude LERMYTTE	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Guy PRUVOST	Délégué titulaire	BROUCKERQUE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Patrice VERMERSCH	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Ludovic LE CORRE	Délégué titulaire	CROCHTE
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PATERNOSTER	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Francis BEVE	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Sylvain DEVEY	Délégué titulaire	EBBLINGHEM
M. Pascal DEQUIDT	Délégué titulaire	EECKE
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECQ
M. Joël VANDAPEL	Délégué suppléant	ESQUELBECQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Stéphane DUCOURANT	Délégué titulaire	HARDIFORT
M. Eddy ROLIN	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Francky SALON	Délégué titulaire	HAVERSKERQUE
M. Hervé DELVA	Délégué titulaire	HAZEBROUCK
Mme Valérie VANHERSEL	Déléguée titulaire	HERZEELE
M. Cédric TROLET	Déléguée titulaire	HERZEELE

M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délégué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean TRUANT	Délégué titulaire	HOUTKERQUE
M. Patrick LESCORNEZ	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délégué titulaire	HOYMILLE
M. Pierre-Jean SALOME	Délégué titulaire	KILLEM
M. Edmond TURPIN	Délégué titulaire	LA GORGUE
Mme Sabine DEROCQ	Déléguée titulaire	LA GORGUE
M. Dominique WALBROU	Délégué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délégué titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délégué titulaire	LOOBERGHE
M. Joël LEURS	Délégué titulaire	MERCKEGHEM
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délégué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECKSTEEN	Délégué titulaire	METEREN
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Déléguée titulaire	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délégué titulaire	MORBECQUE
M. Sylvain PETITPREZ	Délégué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Franck MEURILLON	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Michel COINTE	Délégué titulaire	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délégué titulaire	NIEURLET
M. Albert PIETERSOONE	Délégué titulaire	NOORDPEENE
M. Jean-Luc DEBERT	Délégué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délégué titulaire	OXELAERE
M. Lambert LE LAY	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Paul TILLIER	Délégué titulaire	RENSCURE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délégué titulaire	REXPOEDE
M. Kévin NEFFE	Délégué titulaire	RUBROUCK
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délégué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délégué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Madeleine CAMPAGNE	Déléguée titulaire	SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
M. Francis MEIRLAND	Délégué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Régis DECOUVELAERE	Déléguée titulaire	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délégué titulaire	SOCX
Mme Carole DELAIRE	Déléguée titulaire	STEENBECQUE
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délégué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délégué titulaire	STEENE
M. Samuel DEGEZEELE	Délégué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délégué titulaire	STEENVOORDE
M. Mark MAZIERES	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Patrice SEINGIER	Délégué titulaire	STEENWERCK
M. Jean-Benoit RUCKEBUSCH	Délégué titulaire	STRAZEELE
Mme Dorothee MALESYS	Déléguée titulaire	TERDEGHEM
M. Christian THIBAUT	Délégué titulaire	VIEUX-BERQUIN
Mme Nathalie BEUN	Déléguée suppléante	VOLCKERINCKHOVE
M. Alain MAEGHT	Délégué suppléant	VOLCKERINCKHOVE
M. Benoît LAURENT	Délégué titulaire	WARHEM
M. Daniel DESCHODT	Délégué titulaire	WATTEN
M. Dominique CHARLEMAGNE	Délégué suppléant	WATTEN
Mme Laurence BARROIS	Déléguée titulaire	WEMAERS-CAPPEL
M. Patrice LECLAIRE	Déléguée titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. Philippe PERRIN	Délégué titulaire	WULVERDINGHE
M. Samuel FLAMEN	Délégué titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	Délégué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Jean-Paul FOURNIER	Délégué titulaire	ZERMEZEELE
M. Serge CHARLEY	Délégué titulaire	ZUYTPEENE
M. Eddy VERHAEGHE	Délégué titulaire	ZUYTPEENE

## **POUVOIRS : 16**

M. Christophe CARRETTE, délégué titulaire de BAVINCHOVE a donné pouvoir à M. Jean-François VILLAIN  
M. Paul-Loup TRONQUOY, délégué titulaire de BERGUES a donné pouvoir à Mme Jessica TOULY  
M. Vincent PAUWELS, délégué titulaire de BROXEELE a donné pouvoir à M. Laurent VANPOUILLE  
M. Henri RAMAUT, délégué titulaire de EECKE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN  
M. Alexandre BARLOY, délégué titulaire de FLÊTRE a donné pouvoir à M. Philippe MASQUELIER  
M. Aurélien ROYAL, délégué titulaire de GODEWAERSVELDE a donné pouvoir à Mme Danielle MAMETZ  
M. Jean-Luc CAPPAERT, délégué titulaire de HONDEGHEM a donné pouvoir à M. Christian DELASSUS  
M. Pierre CAMPAGNIE, déléguée titulaire de KILLEM a donné pouvoir à M. Pierre-Jean SALOME  
M. Jean-Louis DELFLY, délégué titulaire de MERVILLE a donné pouvoir à M. Joël DUYCK  
M. Rémi MARION, délégué titulaire de MILLAM a donné pouvoir à Mme Marie-Andrée BECKAERT  
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE  
M. Michel DERAEEVE, délégué titulaire de OUDEZEELE a donné pouvoir à M. Jean-Luc DEBERT  
Mme Céline CAMPTEL, déléguée titulaire de REXPOEDE a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK  
M. Patrice LAUWERIE, délégué titulaire de WALLON-CAPPEL a donné pouvoir à M. Hervé DELVA  
M. Pierre BOUTTEMY, délégué titulaire de WARHEM a donné pouvoir à M. Benoit LAURENT  
M. Pascal IOOS, déléguée titulaire de WEMAERS-CAPPEL a donné pouvoir à Mme Laurence BARROIS

## **VOTANTS : 116**

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

## *Ordre du jour*

### **1° - Administration générale**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical

### **2° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ**

- Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de gaz : Mise en application du nouveau modèle de contrat de concession gaz

### **3° - Finances et marchés publics**

- Compte de gestion 2022
- Compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Budget primitif 2023
- Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2023
- Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie

#### 4° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)
- Convention tripartite avec ENEDIS et les collectivités demandeuses, pour l'installation de vidéoprotection sur les supports de distribution publique d'électricité à Steenvoorde, Winnezele et en CC Hauts de Flandre

#### 5° - Compétence Eclairage public

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023
- Convention avec la Commune de Steenbecque concernant l'éclairage public pour l'année 2023
- Présentation du dispositif de sécurisation des passages piétons par bornes avec faisceau bleu de type S-PASS
- Présentation du dispositif de détection pour les cheminements piétons et vélos

#### 6° - Eclairage des terrains de sports

- Programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les Communes concernées

#### 7° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Appels à projet 2023 - MDE (Maitrise de la Demande en Energie) et Solaire : fixation des modalités techniques et financières
- Information sur la contribution commune : SIECF TE FLANDRE / SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme / Ville de Gravelines, dans le cadre de la concertation nationale sur le système énergétique de demain

#### 8° - Compétence IRVE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023
- Information quant à la nouvelle grille tarifaire fixée par la Région Hauts de France

#### 9° - Informations sur les décisions

#### Questions diverses

## Point d'actualité - Dossiers de subvention en préparation

- **ADVB** (Département) pour les communes éligibles et qui souhaitent un projet EP : taux variable de 30 à 50% en fonction du montant des travaux et de la richesse de la commune. AAP ouvert jusqu'au 31 mars 2023.
- **Fonds vert** : subvention d'investissement pour la rénovation de parcs de luminaires anciens, ouverture de la plateforme de dépôt à partir du 16 janvier 2023.
- **Plan 5000 terrains de sports de l'ANS** pour éclairage des terrains de sports pour la création d'éclairage sportif sur terrain existant (non valable pour de la rénovation d'éclairage). Dossiers déposables dès à présent. Date de clôture en attente de confirmation.
- **ACTEE +** : candidatures pour mars/avril 2023
- **EFF'Acte** : candidature avant le 15 mars 2023

## Point d'actualité - Fibre Numérique et services associés

### *Rapport de Mme Anne VANPEENE, Vice-Présidente*

Suite à la réunion du 2 février organisée à Morbecque :

- Rappel des dispositifs mis en place
- Envoi des présentations et des modèles de conventions / délibérations aux Communes du territoire

## Agenda prévisionnel

- Flandre Energie Tour 4<sup>ème</sup> étape : Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 à 11h à BOESEGHEM

### 1° - Administration générale

#### **- Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du SIECF - territoire d'énergie Flandre).

Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance, secondé de Madame Danielle VANMAELE.

#### **- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 28 novembre 2022**

Le compte rendu du Comité syndical du 28 novembre 2022 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site internet du Syndicat [www.siecf.fr](http://www.siecf.fr) . Il est adopté à l'unanimité.

### Délibération N° 06022023 / D01 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) GAZ : Avenant au contrat de concession historique de distribution publique de Gaz Mise en application du nouveau modèle de contrat de concession Gaz

#### Exposé et proposition de M Franck MEURILLON – Vice-Président :

##### Contexte général :

La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), France urbaine et GRDF ont souhaité rénover le modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz en y intégrant les contextes montés en puissance des enjeux de la transition énergétique.

La production de gaz à partir d'énergies renouvelables se réalise en s'appuyant sur les réseaux publics de distribution. La transition énergétique confère ainsi à ces réseaux un rôle d'avenir.

L'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales précise que les collectivités territoriales ou leurs établissements de coopération négocient et concluent, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique, les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de concession.

En tant que fédération représentative des autorités concédantes et régies, la FNCCR a été à l'initiative des modèles de contrat de concession et de leur évolution.

Compte tenu de l'équilibre nécessaire entre les diverses dispositions du cahier des charges, et notamment celles créant des droits et obligations à la charge du concessionnaire, la durée minimale des concessions est comprise entre 20 et 30 ans.

##### Organisation contractuelle :

Le nouveau modèle de contrat de concession du réseau de distribution de gaz, pour le SIECF - Territoire d'Energie Flandre se matérialisera par un avenant un contrat existant. Il s'agit d'un contrat bipartite, conclu entre le SIECF - Territoire d'Energie Flandre et le concessionnaire GRDF.

Le contrat est composé d'une convention de concession, d'un cahier des charges (modèle national défini en 2022) et d'annexes.

Le SIECF concède au concessionnaire les missions de service public relative au développement et à l'exploitation du réseau, le concessionnaire :

- Assure la construction des ouvrages
- Assure l'accès au réseau
- Exploite et assure l'entretien et la maintenance du réseau
- Exerce les activités de comptage
- Met en œuvre des actions d'efficacité énergétique et favorise l'insertion du gaz vert dans le réseau

##### La maîtrise d'ouvrage

GRDF assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux.

### **La gouvernance**

Cette gouvernance des investissements s'organise autour :

- D'un schéma directeur des investissements (SDI)

Le SDI est une vision à long terme des évolutions du réseau. Il couvre la durée du contrat et actualisable et révisable.

- D'un programme pluriannuel d'investissements (PPI)

### **Les flux financiers**

Pour ce qui concerne la redevance de concession R1, la nouvelle formule consolide les recettes du Syndicat. Les actions en faveur du développement du biométhane sont notamment prises en compte pour le calcul.

### **La durée et les conditions de sortie**

La durée de la concession est fixée à 40 ans par le présent avenant, contre 30 ans dans le contrat signé initialement en 2003.

### **Les conditions de sortie proposées :**

Il a été convenu entre la FNCCR et GRDF de ne pas reprendre dans le nouveau modèle, les dispositions relatives à la fin du service public du gaz (dispositions figurant dans les modèles antérieurs) aux motifs que :

- des dispositions sont strictement limitées au cas de non-renouvellement du contrat ou de résiliation anticipée à l'initiative de l'AODE pour abandon du service public du gaz sur son territoire pour 2 motifs (soit absence d'intérêt au maintien du service par suite de circonstances économiques ou techniques de caractère permanent soit organisation d'un service nouveau tenant compte des progrès de la science). Elles sont donc, dans le contexte présent et à venir avec le développement du gaz renouvelable, purement théoriques et n'ont au demeurant jamais été mises en œuvre par aucune AODE,
- les conséquences contractuelles, notamment indemnitaires, qui s'attachent à cette situation théorique sont source de confusion et d'insécurité juridique tant pour les AODE que pour le concessionnaire.

### **Transition énergétique et production de biométhane**

Le Chapitre 9 du cahier des charges de concession prévoit différentes actions du concessionnaire sur la transition énergétique et la production de biométhane.

### **Echanges et contrôle**

La communication des données est prévue dans les 2 sens.

Un certain nombre de données seront échangées :

- le CRAC (compte rendu annuel)
- les données cartographiques

- ...

Le contrôle est une obligation du concédant. Les principes de ce contrôle, les modalités et spécificités sont respectivement prévues aux articles 42 et suivants du cahier des charges.

Considérant les discussions entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF pour élaborer le nouveau modèle de cahier des charges avec comme principal enjeu la prise en compte des nombreuses évolutions législatives et réglementaires liées à la transition énergétique, mais aussi à la réforme territoriale,

Considérant l'accord-cadre entre les parties définissant un nouveau modèle de contrat de concession,

Vu la délibération du Comité syndical en date du 26 avril 2022 autorisant le Président à lancer les négociations avec GRDF en vue de renouveler le cahier des charges de concession,

Vu les négociations menées par le Président assisté des Vice-Présidents et de l'équipe technique du SIECF,

Vu l'avis de la CCSPL en date du 3 février 2023,

Vu le rapport de présentation exposé ci-avant,

#### **Il est proposé au Comité :**

- d'approuver la conclusion avec GRDF de l'AVENANT N°9 à la convention de concession pour le service publique de gaz sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes De Flandre (SIECF- territoire d'énergie Flandre), selon le projet en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°9 et les annexes et à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération,

#### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence GAZ ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3° - Finances et marchés publics**

## **DELIBERATION N° 06022023/D02 - FINANCES PUBLIQUES Compte de Gestion 2022**

### **Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics**

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte de gestion 2022,

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de déclarer que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

## Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### DELIBERATION N° 06022023/D03 - FINANCES PUBLIQUES Compte Administratif 2022

#### Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu la note de présentation en annexe,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

#### SECTION D' INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice	-421163,14
Solde d'exécution antérieur	-127372,36
Solde d'exécution cumulé	-548535,50

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année	1695789,98
Résultat antérieur	1442117,20
Part affectée à l'investissement ( c/ 1068 )	1294988,07
Résultat cumulé	1842919,11

#### BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat cumulé de la section d' investissement	-548535,50
restes a réaliser en recettes	2023 2837534,22
Dépenses engagées non mandatées	4034763,04
Montant à prendre en compte pour l'affectation	-1745764,32
<b>BESOIN DE FINANCEMENT REEL ( 1068 )</b>	<b>1745764,32</b>

L'Assemblée est invitée à :

- Approuver le compte administratif 2022,
- Constater les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Il est précisé qu'en application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Comité élira un président chargé de la présente délibération. Monsieur Michel Decool, Président du SIECF TE Flandre pourra assister à la discussion mais se retirera au moment du vote.

## Adoption :

M. Michel DECOOL, Président du SIECF ne prend pas part au vote.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

# DELIBERATION N° 06022023/D04 - FINANCES PUBLIQUES Affectation du Résultat 2022

## Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Le Comité syndical est invité à affecter le résultat 2022 comme suit :

### SECTION D' INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice	-421163,14
Solde d'exécution antérieur	-127372,36
Solde d'exécution cumulé	-548535,50

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'année	1695789,98
Résultat antérieur	1442117,20
Part affectée à l'investissement ( c/ 1068 )	1294988,07
Résultat cumulé	1842919,11

### BESOIN DE FINANCEMENT

Résultat cumulé de la section d'investissement	-548535,50
restes a réaliser en recettes	2023 2837534,22
Dépenses engagées non mandatées	4034763,04
Montant à prendre en compte pour l'affectation	-1745764,32
<b>BESOIN DE FINANCEMENT REEL ( 1068 )</b>	<b>1745764,32</b>

### BUDGET 2023

Ligne budgétaire 001 débit	548535,50
Ligne budgétaire 001 crédit	0,00
Ligne budgétaire 002 Débit	0,00
Ligne budgétaire 002 Crédit	97154,79
<b>Compte 1068 ( Crédit )</b>	<b>1745764,32</b>

## Adoption

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## DELIBERATION N° 06022023/D05 - FINANCES PUBLIQUES Budget Primitif 2023

### Exposé et proposition - Rapport de M. Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu les orientations budgétaires adoptées lors du Comité du 28 novembre 2022,

Vu la note de présentation en annexe,

Le Comité syndical est invité à prendre connaissance et à approuver le budget primitif 2023 tel que présenté en annexe.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 22 439 070,12€.

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération N° 06022023 / D06 - Finances et marchés publics - Etat des sommes à fiscaliser et budgétiser pour l'année 2023

### Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK Vice – Président :

Par délibération en date du 28 novembre 2022, le Comité Syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2023 selon les éléments suivants :

- Electricité : 4 €/hab
- Gaz : 0.60 €/hab pour les communes desservies au 01/01/2021
- Télécom: 1.50 €/hab (pour les travaux coordonnés)
- Numérique : 0.20 €/hab
- Eclairage public (option B) : 3.60€/hab
- IRVE (coût de maintenance et de fonctionnement pour les bornes en service au 1<sup>er</sup> janvier 2023) :
  - 800 €/par borne 22kVA 2 points de charge ou borne 50kVA 1 point de charge
  - 200 €/par borne sur éclairage public (3 à 7 kVA) 1 point de charge

En outre certaines communes sont redevables au SIECF de participations sur travaux (électrification rurale, Article 8, IRVE, travaux coordonnés et éclairage public), une convention spécifique est signée pour chaque dossier.

Conformément aux articles L5212-20 du CGCT et 1609 *quater* du Code général des impôts modifiés par l'article 181 de la loi du 13 août 2004, ces contributions communales peuvent être budgétées ou fiscalisées par une imposition additionnelle sur les impôts locaux.

Les communes adhérentes au SIECF ont été sollicitées pour choisir entre ces deux possibilités.

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération reprenant le détail des Communes ayant opté pour la budgétisation, celles ayant opté pour la fiscalisation (et celles ayant opté pour une part de TCFE *aucune commune n'a choisi cette possibilité*).

### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Information sur l'Achat groupé d'énergie

### Coût de l'énergie - Marché d'achat groupé d'énergie :

#### ➤ Gaz naturel et Gaz propane :

Evolution du prix du gaz naturel et du gaz propane dans le marché du Syndicat :

- Prix fixe jusqu'au 31/12/2024
- Pas de changement prévu à ce jour sur le régime des taxes

**Attention** aux contrats de fourniture de gaz **type P1**. Avec un contrat P1, la commune n'achète pas son énergie à un fournisseur mais à son chauffagiste.

Ces contrats P1 sont souvent plus chers que des contrats de gaz classiques car le prestataire prend une marge sur la fourniture d'énergie et bénéficie rarement d'un **prix fixe**, contrairement au marché d'achat groupé de gaz proposé par le SIECF TE Flandre.

#### ➤ Electricité :

Evolution du prix de l'électricité dans le marché du Syndicat :

##### Focus année 2022

Le gouvernement a mis en place **2 mesures pour réduire la facture** d'électricité **pour l'année 2022** :

- Diminution de la TICFE
- Mise en place de l'ARENH+

Le Syndicat a signé des avenants avec EDF pour acter les baisses.

##### Focus année 2023

- diminution de la TICFE (identique à 2022)
- **Pas de mise en place de l'ARENH+**
- **La CRE a fixé le montant d'électricité nucléaire ARENH pour 2023**

- **Augmentation du montant des obligations pour CEE (décret 2022-1368)**
- A aujourd'hui, en l'état de la législation applicable, on peut estimer la **hausse 2023, par rapport au prix de 2022 à : + 35%**
- **Le syndicat va signer un avenant avec EDF pour acter les dispositifs ARENH, bouclier, CEE, ...**

### ➤ Electricité - Le Bouclier Tarifaire :

Pour les communes qui ont moins de 10 agents ET moins de 2 millions d'euros de budget (recettes).

- Mise en place d'un bouclier tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Ne concerne que les sites C5 (moins de 36 kVA)

*Le Syndicat a adressé un mail aux communes potentiellement concernées en date du 16/12/2022 avec réponse attendue pour le 06/01/2023*

*C'est le Président du SIECF TE FLANDRE qui se charge de l'attestation auprès du fournisseur EDF*

### ➤ Electricité - L'amortisseur électricité :

L'amortisseur démarre à 180€/MWh

- Dans le marché SIECF TE FLANDRE, seuls certains points de livraison C5 base se verront appliquer l'amortisseur
- Ainsi que quelques points avec un profil très marqué où les HPH sont très majoritaires.
- Pour la majorité des points de livraison, les prix du marché SIECF TE FLANDRE sont en dessous du plafond fixé par l'Etat

Le Syndicat s'occupe du recensement et des demandes auprès du fournisseur EDF

## Délibération N°06022023 / D07 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux basse tension dits Travaux Article 8 et Travaux Coordonnés 2023

### Exposé et proposition – Rapport de M Laurent VANPOUILLE Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération

PROGRAMME PREVISIONNEL ART 8 ET TRAVAUX COORDONNES 2023											
Commune	Adresse	Chiffre ART 8 Estimatif (M€)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTO	FILS NUS (mètres) PREVISIONNEL	FILS torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	% FILS NUS	TOTAL prévisionnel (BT – EP – FT) en € HT	ASF
HARDWORT	ROUTE DE LA PLACE	240 000,00 €	1 000,00 €	12 000,00 €	300,00 €	0	600	600	0%	343 400,00 €	OUI
HAZEBROUCK	RUE DE VIEUX BERQUIN PHASE 2	420 000,00 €	1 837,50 €	10 000,00 €	150,00 €	475	575	1050	45%	808 500,00 €	OUI
FAUBOURG DE CASSEL	QUAEDYPRE	- €	- €	31 917,50 €	- €	0	0	0	0%	- €	NON
	SOIX	175 070,00 €	507,50 €	17 106,00 €	300,00 €	0	290	290	0%	217 500,00 €	NON
	BERGUES	- €	- €	1 477,00 €	- €	0	-	-	0%	3 623,00 €	NON
NEPPE	ROUTE ARMENTIERES PARVIS NOTRE DAME	184 000,00 €	805,00 €	9 200,00 €	300,00 €	210	250	460	46%	391 000,00 €	NON
	INFRA VIDEO	-	-	-	-	-	-	-	-	52 000,00 €	NON
ST SYLVESTRE CAPPEL	RUE DES MOULINS	180 000,00 €	787,50 €	9 000,00 €	300,00 €	0	570	450	0%	337 500,00 €	NON
BIERNE	route de Bergues (phase 1)	282 800,00 €	1 237,25 €	14 140,00 €	350,00 €	226	481	707	32%	530 250,00 €	NON
	route de Bergues (phase 2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	NON
ESTAIRES	Rue de Lieutenant Ernout	80 000,00 €	350,00 €	4 000,00 €	350,00 €	200	0	200	100%	150 000,00 €	NON
ERINGHEM	Rue des Tilleuls CD310	160 000,00 €	700,00 €	8 000,00 €	350,00 €	100	300	400	25%	300 000,00 €	NON
OKELAERE	Rue de la Drève	56 000,00 €	245,00 €	2 800,00 €	350,00 €	0	140	140	0%	105 000,00 €	NON
STEENWERCK	Rue de la gare	152 000,00 €	665,00 €	7 600,00 €	350,00 €	350	30	380	92%	330 600,00 €	NON
WARHEM	Rue de la Repopede	247 500,00 €	787,50 €	9 000,00 €	350,00 €	0	450	450	0%	382 500,00 €	OUI
WATTEN	Rue de la colme	80 000,00 €	350,00 €	4 000,00 €	350,00 €	200	0	200	100%	150 000,00 €	NON
HOLQUE	Rue de l'As	52 000,00 €	227,50 €	2 600,00 €	350,00 €	130	0	130	100%	97 500,00 €	NON
FLETRE	impasse des monts des cats	32 000,00 €	140,00 €	1 600,00 €	350,00 €	0	80	80	0%	60 000,00 €	OUI
RENESSURE	rue André coo	114 400,00 €	455,00 €	5 200,00 €	350,00 €	0	260	260	0%	231 400,00 €	OUI
BAVINCHOVE	Ruelle des écailles	30 000,00 €	175,00 €	2 000,00 €	350,00 €	0	100	100	0%	35 000,00 €	NON
LE DOULIEU	GRAND RUE	72 000,00 €	315,00 €	3 600,00 €	350,00 €	0	180	180	0%	77 000,00 €	NON
BOLLEZEELE	RUE DE LA GARE/ALLEE DES FLEURS	132 000,00 €	577,50 €	6 600,00 €	350,00 €	330	0	330	100%	280 500,00 €	OUI
BAILLEUL	Rue Général Chéroux / rue Edmond De Coussemaker	89 250,00 €	446,25 €	1 200,00 €	350,00 €	200	55	255	78%	147 900,00 €	OUI
<b>TOTAL</b>		<b>2 779 020,00 €</b>	<b>11 608,50 €</b>	<b>163 040,50 €</b>	<b>6 250,00 €</b>	<b>2421</b>	<b>4361</b>	<b>6607</b>	<b>36,3%</b>	<b>5 031 173,00 €</b>	<b>-</b>

### Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Délibération N°06022023 / D08 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ÉLECTRICITÉ : Convention avec ENEDIS pour l'installation de vidéoprotection sur les supports de distribution publique d'électricité à STEENVOORDE, WINNEZEELE et en CC Hauts de Flandre

### Exposé et proposition – Rapport de M Edmond TURPIN Vice – Président :

Les Communes de Steenvoorde, Winnezele et la CC Hauts de Flandre souhaitent respectivement installer un dispositif de vidéoprotection sur les poteaux de distribution publique d'électricité.

Il est proposé au Comité :

- de donner délégation à Monsieur le Président, ou son représentant, pour négocier puis signer ces conventions tripartites avec Enedis et respectivement les Communes de Steenvoorde, Winnezele et la CCHF, selon le modèle FNCCR.
- d'exonérer les Communes de Steenvoorde, Winnezele et la CCHF de redevance.

**Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Electricité ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée avec :

Votants : 116

Pour : 115

Contre : 1

## 5° - Compétence Eclairage public

### Délibération N° 06022023 / D09 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023

**Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH Vice – Président :**

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

**MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SUR LE TERRITOIRE DU SIECF**

Commune	Adresse	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES SPORTS LIBERATION PERCHE ET PRETS	26 500,00 €	31 800,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 4 DIVERS RUES DU CENTRE (2023)	EN COURS	
BAMBECCQUE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	90 000,00 €	108 000,00 €
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL, PORTE DE BIERNE ET LES 2 TOURS	100 000,00 €	120 000,00 €
BIERNE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERGUES CHEMINEMENT PIETON	75 000,00 €	
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEU	30 000,00 €	36 000,00 €
BOESCHEPE	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PLATEFORME DE TRI	25 000,00 €	30 000,00 €
CAESTRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AV GENERAL DE GAULLE, ROUTE DE BAILLEUL (D933)	EN COURS	
CCFI	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMINEMENT PIETON NEUF-BERQUIN	11 000,00 €	13 200,00 €
CCFI	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC AIRE DE CO VOITURAGE DE STEENVOORDE	45 000,00 €	54 000,00 €
CCFL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC DES PACO	EN COURS	
EECKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DE LA MAIRIE	25 000,00 €	30 000,00 €
ESQUELBECCQ	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES EN 2023	50 000,00 €	
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	450 000,00 €	540 000,00 €
GODEWAERSVELDE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DEPARTEMENTAL	95 000,00 €	114 000,00 €
GODEWAERSVELDE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CALLICANES	7 500,00 €	9 000,00 €
HERZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WORMHOUT	50 000,00 €	60 000,00 €
HONDSCHOOTE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC CHEMINEMENT PIETON LOTISSEMENT DE LA PREVOTE	7 500,00 €	9 000,00 €
HONDSCHOOTE	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 2 PLACE DU GENERAL DEGAULLE, RUE LAMARTINE, LIBERATION	375 000,00 €	450 000,00 €
KILLEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	200 000,00 €	240 000,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANGES, RSD GUYNEMER, PARKING SALLE DES FÊTES	EN COURS	
LEDERZEELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PARVIS DE LA MAIRIE	3 500,00 €	4 200,00 €
LEDRINGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	65 000,00 €	78 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION ET EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC GRAND RUE ET PARKING DU STADE	35 000,00 €	42 000,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PASSAGE PIETON RUE LOUF	7 000,00 €	8 400,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'UN FEU TRICOLORE GRAND RUE	21 000,00 €	25 200,00 €
LOOBERGHE	RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC HEER STRAETE - LE BOUT DE LOO	13 000,00 €	15 600,00 €
LOOBERGHE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE CASSEL	31 000,00 €	37 200,00 €
LYNDE	RENOVATION ECLAIRAGE RUE DU ROMARIN/PAVE FLEURI/DOMAINE DES TILLEULS	25 000,00 €	30 000,00 €
METEREN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	75 000,00 €	90 000,00 €
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 1	500 000,00 €	600 000,00 €
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL ET D'ESTAIRES	30 000,00 €	36 000,00 €
NIEURLET	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE BERGUES	EN COURS	
NOORDPEENE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	100 000 €	120 000,00 €
OCHEZEZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	70 000 €	84 000,00 €
OUDEZELE	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE WYLDER	4 000,00 €	4 800,00 €
OXELAERE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE CASSEL	32 000,00 €	38 400,00 €
PITGAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU SPREY,	20 000,00 €	24 000,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	EN COURS	
SAINT-MOMELIN	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE BERGUES	30 000,00 €	36 000,00 €
SERCUS	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DIVERS RUES	EN COURS	

STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Phase 2	300 000 €	360 000,00 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC Lotissement Phase 3	120 000 €	144 000,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE	100 000,00 €	120 000,00 €
STRAZEELE	CREATION D'UN FEU TRICOLORS ROUTE D'HAZEBROUCK	29 000,00 €	34 800,00 €
VOLCKERINCKHOVE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	100 000,00 €	120 000,00 €
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'EGLISE, CLOS DE LA COLME, PARKING DE LA MAIRIE ET SALLE HARLAY	22 000,00 €	26 400,00 €
IWARHEM	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SALLE HARLEY ET LA PLACE	10 000,00 €	12 000,00 €
WORMHOUT	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RUE DE RUBROUCK	27 000,00 €	32 400,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 3	275 000,00 €	330 000,00 €
ZEGERSCAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	EN COURS	
ZEGERSCAPPEL	EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU COUCOU	5 000,00 €	6 000,00 €
		<b>3 712 000,00 €</b>	<b>4 304 400,00 €</b>

**Adoption :**

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 06022023 / D10 - Compétence Eclairage Public : Convention avec la commune de STEENBECQUE concernant l'éclairage public pour l'année 2023**

**Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH Vice – Président :**

La Commune de Steenbecque souhaite transférer la compétence Eclairage public option B au Syndicat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour cela la commune a délibéré le 19 décembre 2022. Or pour un transfert de compétence, il convient de délibérer pour le 30 septembre N-1 pour une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier N.

Aussi afin de pouvoir gérer l'éclairage public de la Commune, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président ou son représentant à signer avec Mme le Maire de Steenbecque une convention de partenariat pour l'année 2023 concernant la maintenance et les éventuels travaux d'EP à réaliser. Concernant la maintenance la Commune s'acquittera de la même somme que si elle était adhérente. L'adhésion et le transfert de compétence seront régularisés ultérieurement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Adoption :**

*Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Présentation du dispositif de sécurisation des passages piétons par bornes avec faisceau bleu de type S-PASS

➔ Vidéo de présentation du dispositif  
(Disponible sur le site internet du Syndicat)



## Présentation du dispositif de détection pour les cheminements piétons et vélos

➔ Vidéo de présentation du dispositif  
(Disponible sur le site internet du Syndicat)



## 6° - Eclairage des terrains de sports

### Délibération N°06022023 / D11 - Eclairage des Terrains de Sports : Programme prévisionnel de travaux 2023 et conventions avec les communes concernées

#### Exposé et proposition – Rapport de M Arnaud DEVILLEZ Vice – Président :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 13 octobre 2023.

Commune	Adresse
BAILLEUL	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL
BLARINGHEM	RENOVATION ECLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF (4 terrains de football)
LAVENTIE	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL
MERVILLE	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL RUE BARRA
STEENWERCK	RENOVATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE SYNTHETIQUE
SAINT-JANS-CAPPEL	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE DE FOOTBALL
WATTEN	MODIFICATION DE LA COMMANDE D'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

#### Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## 7° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

### Délibération N°06022023 / D12 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) : Appels à projet 2023 - MDE et Solaire Fixation des modalités techniques et financières

#### Exposé et proposition – Rapport de Mme Danielle MAMETZ Vice – Présidente :

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'énergie, le SIECF souhaite pérenniser les appels à projets visant à maîtriser la demande en énergie à destination des Communes adhérentes, des CCAS et EPCI du territoire, en matière de bâtiments publics (rénovation, extension, création, bâtiment du domaine privé communal ...), à savoir les appels à projet MDE, Solaire et Lin.

Cette politique s'appuie sur les missions du syndicat et sur l'article L2224-34 du CGCT qui vise à aider les collectivités du territoire afin de réduire les consommations énergétiques :

- les personnes publiques mentionnées au premier alinéa du présent article, les autres établissements publics de coopération intercommunale qui ont adopté le plan mentionné au même premier alinéa à titre facultatif et les syndicats exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 peuvent notamment réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finaux desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.
- Ces actions peuvent également tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. Les personnes publiques mentionnées au deuxième alinéa du présent article peuvent notamment proposer des aides à ces consommateurs en prenant en charge, en tout ou partie, des travaux d'isolation, de régulation thermique ou de régulation de la consommation d'énergie ou l'acquisition d'équipements domestiques à faible consommation. Ces aides font l'objet de conventions avec les bénéficiaires.
- Les personnes publiques mentionnées au présent article peuvent prendre en charge, pour le compte de leurs membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ces membres sont propriétaires. Elles peuvent assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Il est précisé que la Commission paritaire transition énergétique a donné un avis favorable à la politique MDE lors de sa réunion du 11 décembre 2015, confirmé lors de la réunion du 9 décembre 2019

Il est proposé au Comité syndical d'émettre un avis favorable au renouvellement des appels à projet MDE et Solaire pour l'année 2023, dans les conditions suivantes :

- L'appel à projets MDE est doté d'un fond de concours de 100 000 € pour l'année 2023 (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année), visant à aider les collectivités du territoire à réduire les consommations énergétiques du patrimoine public, la priorité sera donnée à la rénovation des bâtiments publics,
- L'appel à projet SOLAIRE est doté d'un fond de concours de 10 000€ pour l'année 2023, (montant actualisable le cas échéant au cours de l'année),
- Le jury des appels à projets est composé des membres du bureau du SIECF, il examinera les dossiers sur la base des règlements détaillés (règlements inchangés par rapport à 2022),
- Deux dates de dépôts des dossiers : Avant le 1er juillet 2023 et avant le 15 Octobre 2023
- La priorité sera donnée aux Communes n'ayant jamais bénéficié d'aide les années antérieures.

Le Comité est invité à valider les appels à projet tels que présentés.

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N°06022023 / D13 - Transition énergétique et Maitrise de la Demande en Energie (MDE) : Information sur la contribution commune : SIECF TE Flandre / SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme / Ville de Gravelines dans le cadre de la concertation nationale sur le système énergétique de demain**

### **Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL Président :**

Le Comité est invité à prendre acte de la contribution commune présentée par le SIECF TE FLANDRE, le SIVOM des Rives de l'Aa et de la Colme / Ville de Gravelines, dans le cadre de la concertation nationale sur le système énergétique de demain, annexée à la présente délibération.

**Adoption :**

Le Comité syndical prend acte.

**8° - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE)**

**Délibération N°06022023 / D14 - Compétence IRVE : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2023**

**Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS Vice – Président :**

Il est proposé à l'Assemblée de valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération.

**Adoption :**

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Commune	Localisation	IRVE sur EP (1 point de charge)	IRVE 3 à 7 kVA (1 point de charge)	IRVE 22 kVA (2 points de charge)	Nombre de points de charge	Montant prévisionnel
Bailleul	CCAS	4		1	6	60 000,00 €
Bergues	Place Henri Billiard Place du Marché aux Volailles			3	6	48 000,00 €
Cassel	Place Vandamme - déplacement de l'existante			1	2	18 000,00 €
Esquelbecq	A déterminer			1	2	16 000,00 €
Hondeghem	A déterminer			1	2	16 000,00 €
Houtkerque	Rue de Calais / La Place			1	2	16 000,00 €
Le Doulieu	A déterminer			1	2	16 000,00 €
Lederzeele	Route du Chemin Vert			1	2	16 000,00 €
Méteren	Parking Rue de la Fontaine	1				11 000,00 €
Méteren	La Place			1	2	16 000,00 €
Millam	Rue de l'Eglise			1	2	16 000,00 €
Sainte-Marie-Cappel	La Place			1	2	16 000,00 €
Sercus	Parking Rue Léon Courtois			1	2	16 000,00 €
Steenvoorde	à déterminer			1	2	16 000,00 €
Steenvoorde / CCFI	Parking covoiturage / Rue Alfred Musset		3		3	36 000,00 €
Volckerinchove	à déterminer			1	2	16 000,00 €
Watten	Lovestel			1	2	16 000,00 €
Zegerscappel	à déterminer			1	2	16 000,00 €
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>381 000,00 €</b>

**Délibération N°06022023 / D15 - Compétence IRVE : Information quant à nouvelle grille tarifaire fixée par la Région Hauts de France**

**Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS Vice – Président :**

La grille actuelle est en vigueur depuis 2016. Elle n'avait encore jamais été revalorisée depuis 2016.

Le Conseil Régional propose une revalorisation selon le tableau ci-après, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le coefficient de 1,93 correspond à l'augmentation du TRV entre 2016 et 2023.

Le Comité est invité à prendre acte de cette nouvelle grille tarifaire.

## Tarifification au 01/04/23

TARIFS	TYPE DE CHARGE	ABONNES	Plafond	NON ABONNES
Rouge	Rapide	2,9€/10'	120€	3,88€/10'
Bleu	Normale	1,35€/20' journée 0,19€/20' nuit	80€	1,45€/20' journée 0,29€/20' nuit
Vert	Normale	0,19€/20'	60€	0,29€/20'
Jaune	Normale	3,88€/24h	40€	4,85€/24h

### Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

Le Comité syndical prend acte.

## 9° Information sur les décisions

### Délibération N° 06022023 / D16 - Administration Générale : Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau

#### Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL – Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du SIECF.

Date	Nature	Objet
17/11/2022	MDE	Délibération du Bureau syndical : Appel à projets MDE 2022 - 2ème vague - Attribution des aides pour la rénovation des bâtiments publics et attribution des aides pour le programme Solaire
17/11/2022	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Attribution du Marché à procédure adaptée - Réalisation d'audits énergétiques et qualité de l'air, dans le cadre des programmes ACTEE, sur le territoire de Flandre
17/11/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - Assistant Administratif Fibre

17/11/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - Assistant Administratif Pôle Technique
17/11/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée - Assistant Cartographies et Géo-références
17/11/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Mise en place des IHTS pour les agents du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux
17/11/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Mise en place du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux
12/12/2022	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail avec le CDG

### **Adoption :**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses

### ***Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus***

*Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.*

**Le Secrétaire de séance,  
Sylvain PETITPREZ**

**Le Président du SIECF  
Michel DECOOL,**